POUR PUBLICATION IMMÉDIATE Ottawa, le 22 décembre 1993 COMMUNIQUER AVEC : Guy Thériault (613) 782-8899

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada a annoncé aujourd'hui qu'il a nommé Gordon G. Thiessen au poste de gouverneur de la Banque du Canada pour un mandat de sept ans, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Banque du Canada. Cette nomination entrera en vigueur le 1^{er} février 1994. M. Thiessen succèdera à John W. Crow, qui aura alors complété son mandat. M. Crow a indiqué qu'il n'était pas candidat pour un second mandat.

M. Thiessen occupe le poste de premier sous-gouverneur et il est membre du Conseil d'administration de la Banque depuis le 27 octobre 1987.

Né en 1938, M. Thiessen a grandi en Saskatchewan, où il a habité différentes petites villes. Après avoir terminé ses études secondaires à Moosomin, il a travaillé dans une banque à charte en Saskatchewan. Peu après, il s'est inscrit au programme d'économique de l'université de la Saskatchewan où il a obtenu un baccalauréat spécialisé en 1960, puis une maîtrise en 1961. Il a enseigné également l'économique à cette université pendant l'année 1961-1962. Puis de 1965 à 1967, il a étudié à la London School of Economics, qui lui décerna un doctorat en économique en 1972.

En 1963, M. Thiessen a commencé au département des Recherches de la Banque du Canada une carrière qui ne sera interrompue que par deux séjours à l'étranger. En effet, on le retrouve entre 1965 et 1967 en Angleterre, où il termine ses études de doctorat, puis, de 1973 à 1975 en Australie, où il travaille en qualité d'économiste à la Reserve Bank of Australia.

À la Banque du Canada, M. Thiessen a d'abord été attaché au département des Recherches, puis au département des Études monétaires et financières. En 1979, il a accédé au poste de conseiller du gouverneur. Au moment de sa nomination comme sous-gouverneur en 1984, il a reçu le mandat de superviser les travaux de recherche économique et d'analyse financière réalisés à la Banque et de rattacher les résultats de ces travaux à la formulation de la politique monétaire. Comme premier sous-gouverneur, en plus de sa participation à la formulation de la politique monétaire, il a le mandat de superviser les opérations et l'administration interne de la Banque.

Le Conseil d'administration voudra profiter d'une occasion propice pour témoigner publiquement sa profonde gratitude à M. Crow pour un leadership exemplaire et pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux entreprises de la Banque.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE LA BANQUE DU CANADA AU SUJET DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Les politiques monétaire et budgétaire ont pour objet premier d'assurer une croissance forte et durable de l'économie et un niveau élevé d'emploi. Le meilleur apport que puisse faire la politique monétaire à cet objectif est de préserver la confiance dans la valeur de la monnaie en réalisant et en maintenant la stabilité des prix. En février 1991, le gouvernement et la Banque du Canada ont annoncé conjointement l'établissement de cibles de réduction de l'inflation et d'atteinte de la stabilité des prix au Canada. Le but visé était de ramener l'inflation à la médiane d'une fourchette cible de 1 à 3 pour cent à la fin de 1995.

Le temps est venu de préciser l'objectif que poursuivra la politique monétaire audelà de 1995 et de fournir aux Canadiens et Canadiennes un guide à moyen terme aux décisions économiques qu'ils devront prendre. Tous conviennent généralement que les économies fonctionnent mieux lorsque le rythme d'augmentation des prix est suffisamment faible pour ne pas fausser les décisions importantes que prennent les entreprises et les ménages. On s'entend toutefois moins bien sur le taux exact auquel ces conditions peuvent être obtenues. Il y a déjà longtemps que le Canada n'a connu d'inflation aussi faible qu'à présent; il serait donc approprié, avant de fixer un objectif à long terme, d'acquérir davantage d'expérience dans les conditions que nous connaissons actuellement. En outre, il faut donner aux Canadiens et Canadiennes le temps de s'adapter aux perspectives d'inflation améliorées.

En conséquence, le gouvernement et la Banque du Canada ont convenu de prolonger de 1995 à 1998 l'objectif de réduction de l'inflation, et de maintenir le taux d'inflation dans une fourchette de 1 à 3 pour cent (2 pour cent étant la médiane) au cours de la période. En outre, l'orientation adoptée dans le cadre du programme de réduction de l'inflation pour traiter les chocs importants que subissent les prix à la suite d'imprévus ou de relèvements des impôts indirects qui engendrent des variations prononcées de l'Indice des prix à la consommation sera maintenue. Il importe de veiller à ce que les chocs continuent de n'avoir que des effets nettement temporaires et n'entraînent pas de changement durable des perspectives d'inflation.

Suivant les enseignements que nous aurons tirés de la conduite des affaires en situation de faible inflation, nous arrêterons d'ici 1998 une fourchette cible de l'Indice des prix à la consommation qui serait conforme à la stabilité des prix et, donc, à l'objectif à long terme de la politique monétaire, qui est de préserver la confiance en la monnaie du Canada.